

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 21 mars 2023 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 15 mars 2023

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 23
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cecilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Eliane DANH SANG, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI, pouvoir à Julien PICHELIN, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Cécilia RUGALA, Marie-José FERREIRA, pouvoir à Vincent CORNILLE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

DEL 2023-03-29
DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire

Vu le Code du travail, et notamment ses articles L3132-20 et suivants,

Vu les courriers de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Oise en date des 8 et 13 mars 2023 sollicitant l'avis du Conseil municipal pour une dérogation au repos dominical des salariés des entreprises :

- EUROSOL Fondations de Santeny,
- BOUYGUES Travaux Publics Région France de Balma,

dans le cadre des travaux en cours à la gare SNCF de Crépy-en-Valois, afin de créer des issues de sortie accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La société EUROSOL Fondations prévoit de faire travailler une partie de ses salariés lors des moments de neutralisation des quais aux périodes suivantes :

- du vendredi 17 mars au lundi 20 mars 2023,
- du vendredi 24 mars au lundi 27 mars 2023,
- du vendredi 31 mars au lundi 3 avril 2023,
- du vendredi 6 avril au lundi 10 avril 2023,

et notamment les dimanches 26 mars et 2, 9 et 16 avril 2023.

La société BOUYGUES Travaux Publics Région France prévoit de faire travailler une partie de ses salariés lors des moments de neutralisation des quais et sous coupure de circulation ferroviaire entre le 24 mars et 8 mai 2023, et notamment les dimanches 26 mars et 2, 9, 16, 23 et 30 avril 2023.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Emettre un avis favorable sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical formulée par les sociétés EUROSOL Fondations et BOUYGUES Travaux Publics Région France, aux périodes ci-dessus détaillées, pour les besoins du chantier Gare SNCF de Crépy-en-Valois,
- Préciser que la présente délibération sera transmise par mail à la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Oise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 21 mars 2023.

Publié sur le site internet
de la commune
le : **23 MARS 2023**

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.